



Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 27/12/2017

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Traitement des Affaires

Affaire N° 023: Rencontre IRB.H.N'BAILS - IRB.AIN LARBI(U19) du 26/12/2017

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 26/12/2017 au stade communal H.N'BAILS à 11H00.
- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe IRB.AIN LARBI(U19) sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- **Match perdu par pénalité à l'équipe (IRB.AIN LARBI) (U19) pour octroyer le gain du match à l'équipe (IRB.H.N'BAILS) (U19) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).**
- **Une Amende de Deux Mille Cinq Cent (2 500 DA) pour le club (IRB.AIN LARBI) payable dans un délai d'un mois. conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes.**

Affaire N° 024: Rencontre IRB.H.N'BAILS - IRB.AIN LARBI(S) du 26/12/2017

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 26/12/2017 au stade communal H.N'BAILS à 14H00.
- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe IRB.AIN LARBI(S) sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- **Match perdu par pénalité à l'équipe (IRB.AIN LARBI) (S) pour octroyer le gain du match à l'équipe (IRB.H.N'BAILS) (S) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).**
- **Défalcation de (03) points à l'équipe (IRB.AIN LARBI).**
- **Une Amende de Cinq Mille (5 000 DA) pour le club (IRB.AIN LARBI) payable dans un délai d'un mois. conformément à l'article (Art 62/ R.G/FAF.**